

DÉMARCHES FISCALES 2024

L'attestation de revenus 2023 est disponible sur votre compte artiste (myspedidam.fr).

En cas de problème d'identification, nous vous invitons à contacter l'assistance SPEDIDAM par courriel à l'adresse assistance@spedidam.fr.

➤ **DECLARATION PAPIER détaillée pages 3 à 4**

Les droits sont à inscrire sur la **déclaration N° 2042C PRO** dans la rubrique « Revenus Non Commerciaux Professionnels », **page 6 du formulaire**.

Si le montant cumulé des droits à déclarer n'a pas dépassé 77 700 € :

- vous devez cocher la nature des revenus BNC pour le déclarant 1 sur la 1^{ère} page ;
- vous remplissez le montant à déclarer au titre de l'année 2023 dans la case 5HQ ;
- dans les renseignements complémentaires :
 - si vous n'avez pas de numéro SIRET, vous pouvez laisser le champ libre ;
 - sinon, remplissez le champ avec votre numéro SIRET.

Pour l'adresse d'exploitation, renseignez votre adresse personnelle.

Dans les autres cas vous êtes soumis au régime de la déclaration contrôlée : vous devez établir une déclaration 2035, déterminer votre résultat et reporter ce dernier dans la case 5QC de votre déclaration de revenus pour les membres d'un centre de gestion agréé ou 5QI dans le cas contraire. Dans ce cas, vous devez reporter votre numéro SIRET.

➤ **DÉCLARATION EN LIGNE détaillée pages 5 à 9**

Depuis le site www.impots.gouv.fr, accédez à votre **espace particulier** et renseignez votre numéro fiscal à 13 chiffres qui figure sur votre avis d'impôt 2023, puis votre mot de passe.

Si le montant cumulé des droits à déclarer n'a pas dépassé 77 700 € :

- vous remplissez le montant à déclarer au titre de l'année 2023 dans la case 5HQ, rubrique « Revenus Non Commerciaux Professionnels » ;
- dans les renseignements complémentaires :
 - si vous n'avez pas de numéro SIRET, vous pouvez laisser le champ libre ou renseigner le numéro SIRET fictif suivant : 11111111800019 ;
 - sinon, remplissez le champ avec votre numéro SIRET.

Pour l'adresse d'exploitation, renseignez votre adresse personnelle.

Dans les autres cas vous êtes soumis au régime de la déclaration contrôlée : vous devez reporter votre résultat dans la case 5QC de votre déclaration de revenus pour les membres d'un centre de gestion agréé ou 5QI dans le cas contraire. Dans ce cas, vous devez reporter votre numéro SIRET.

- **QUEL QUE SOIT LE MODE DE DECLARATION (papier ou en ligne)**, il convient d'indiquer à la fin de la déclaration : votre profession « **ARTISTE-INTERPRÈTE DE LA MUSIQUE** » et de mentionner « **EXONÉRATION DE LA COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES (CGI article 1460-4°)** ».

DÉCLARATION DES REVENUS PERÇUS EN 2023 : ÉTAPE PAR ÉTAPE

➤ DÉCLARATION PAPIER – ÉTAPE PAR ÉTAPE

Les droits sont à inscrire sur la **déclaration N° 2042C PRO** dans la rubrique « Revenus Non Commerciaux Professionnels ».

✚ **Si le montant cumulé des droits à déclarer n'a pas dépassé 77 700 €**

1) Vous devez cocher la nature des revenus BNC pour le déclarant 1 sur la 1^{ère} page :



2042 C PRO
cerfa
N°11222 * 26

DÉCLARATION COMPLÉMENTAIRE
REVENUS 2023 **PROFESSIONS NON SALARIÉES**

23
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité
DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

Nom
Prénom
Adresse

IDENTIFICATION DES PERSONNES EXERÇANT UNE ACTIVITÉ NON SALARIÉE ▶ À COMPLÉTER OBLIGATOIREMENT

	DÉCLARANT 1	DÉCLARANT 2
Nom de l'exploitant		
Prénom		
Adresse d'exploitation		
N° Siret		
Nature des revenus	BA <input type="checkbox"/> BIC <input type="checkbox"/> BNC <input type="checkbox"/>	BA <input type="checkbox"/> BIC <input type="checkbox"/> BNC <input type="checkbox"/>

Si vous n'avez pas de numéro SIRET, vous pouvez laisser le champ libre ; sinon, remplissez le champ avec votre numéro SIRET. Pour l'adresse d'exploitation, renseignez votre adresse personnelle.

Votre domicile fiscal est le lieu de votre séjour principal où vous y séjournez plus de 6 mois au cours de l'année.

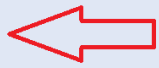
2) Vous remplissez le montant à déclarer au titre de l'année 2023 dans la case 5HQ :

REVENUS NON COMMERCIAUX PROFESSIONNELS			
	DÉCLARANT 1	DÉCLARANT 2	PERSONNE À CHARGE
Durée de l'exercice : nombre de mois si inférieur à 12	SXI <input type="text"/>	SYI <input type="text"/>	SZI <input type="text"/>
Cession ou cessation d'activité en 2023	SAO <input type="checkbox"/> COCHEZ	SBO <input type="checkbox"/> COCHEZ	SCQ <input type="checkbox"/> COCHEZ
Option pour le paiement fractionné de l'impôt correspondant aux créances acquises si passage à l'IS - option pour le foyer	SFA <input type="checkbox"/> COCHEZ	SFA <input type="checkbox"/> COCHEZ	SFA <input type="checkbox"/> COCHEZ
Régime déclaratif spécial ou micro BNC			
Revenus nets exonérés régimes zonés			
article 1417, IV, b du code général des impôts			
Revenus imposables	5HQ <input type="text"/>	SIQ <input type="text"/>	SJQ <input type="text"/>
<i>Recettes brutes sans déduire aucun abattement</i>			
Plus-values nettes à court terme	SHV <input type="text"/>	SIV <input type="text"/>	SJV <input type="text"/>
Moins-values nettes à court terme	SKZ <input type="text"/>	SLZ <input type="text"/>	SMZ <input type="text"/>
Plus-values nettes à long terme	SHR <input type="text"/>	SIR <input type="text"/>	SJR <input type="text"/>
Moins-values nettes à long terme	SHS <input type="text"/>	SIS <input type="text"/>	SJS <input type="text"/>
Examen de conformité fiscale (ECF)	SAT <input type="checkbox"/> COCHEZ	SBT <input type="checkbox"/> COCHEZ	SCT <input type="checkbox"/> COCHEZ
Nom et adresse du prestataire	DÉCLARANT 1 DÉCLARANT 2 PERSONNE À CHARGE		

✚ **Dans les autres cas :** vous êtes soumis au régime de la déclaration contrôlée. Vous devez établir une déclaration 2035, déterminer votre résultat et reporter ce dernier dans la case 5QC de votre déclaration de revenus pour les membres d'un centre de gestion agréé ou 5QI dans le cas contraire. Dans ce cas, vous devez reporter votre numéro SIRET.

✚ **En bas de la page 6 du formulaire (ou à la fin de la déclaration),** il convient d'indiquer : votre profession « **ARTISTE-INTERPRÈTE DE LA MUSIQUE** » et de mentionner « **EXONÉRATION DE LA COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES (CGI article 1460-4°)** ».

Régime de la déclaration contrôlée					
Revenus exonérés régimes zonés					
article 1417, IV, b du code général des impôts					
SQB	<input type="text"/>	SRE	<input type="text"/>	SSB	<input type="text"/>
Revenus imposables cas général					
SQC	<input type="text"/>	SRC	<input type="text"/>	SSC	<input type="text"/>
- dont plus-values à court terme, subventions d'équipement, indemnités d'assurance pour perte d'élement d'actif					
SXP	<input type="text"/>	SYF	<input type="text"/>	SIP	<input type="text"/>
- dont moins-values à court terme					
SXH	<input type="text"/>	SYH	<input type="text"/>	SIH	<input type="text"/>
Revenus de source étrangère avec crédit d'impôt égal à l'impôt français et revenus des non-résidents					
articles 167A bis et 167B du code général des impôts					
SXJ	<input type="text"/>	SYJ	<input type="text"/>	SJL	<input type="text"/>
Revenus nets de la cession ou concession de brevets et assimilés taxables à 10%					
SQA	<input type="text"/>	SRA	<input type="text"/>	SSA	<input type="text"/>
Déficits y compris inventeurs non professionnels					
SQE	<input type="text"/>	SRE	<input type="text"/>	SSE	<input type="text"/>
Plus-values nettes à long terme					
SQO	<input type="text"/>	SRO	<input type="text"/>	SSO	<input type="text"/>
Jeunes créateurs - abattement de 50 %					
SQI	<input type="text"/>	SRI	<input type="text"/>	SSI	<input type="text"/>
Agents généraux d'assurances - indemnités de cessation d'activité					
SQM	<input type="text"/>	SRM	<input type="text"/>		



➤ DÉCLARATION EN LIGNE - ÉTAPE PAR ÉTAPE

✚ Si le montant cumulé en 2023 n'a pas dépassé 77 700 €

1) Vous devez rechercher la case 5HQ :

[← Précédent](#) [Suivant →](#)

SELECTIONNEZ CI-DESSOUS LES RUBRIQUES QUE


Résultat de votre recherche



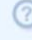
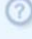




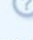







Votre saisie : 5HQ

Un seul résultat correspond à votre recherche. Pour continuer cliquez sur « Valider ». La rubrique correspondante sera automatiquement sélectionnée.

Revenus non commerciaux professionnels

[← Annuler](#) **Valider** →

REVENUS 

- Traitements, salaires 
- Pensions, retraites, rentes, rentes viagères à titre onéreux 
- Salaires, gains d'actionariat salarié 
- Salaires et pensions exonérés retenus pour le calcul du taux effectif 
- Revenus de capitaux mobiliers 
- Plus-values et gains divers 
- Micro foncier : recettes brutes n'excédant pas 15 000 euros *Location non meublée* 
- Revenus fonciers *Location non meublée* 
- Revenus exceptionnels ou différés 
- Micro-entrepreneur (*auto-entrepreneur*) ayant opté pour le versement libératoire de l'impôt sur le revenu 
- Revenus agricoles 
- Revenus industriels et commerciaux professionnels 
- Revenus industriels et commerciaux non professionnels *Autres que les locations meublées non professionnelles* 
- Revenus des locations meublées non professionnelles 
- Revenus non commerciaux professionnels** 
- Revenus non commerciaux non professionnels 

2) Renseignez le montant à déclarer dans la case 5HQ :

VOS REVENUS

REVENUS ET PLUS-VALUES DES PROFESSIONS NON SALARIÉES

[Notice](#)

REVENUS NON COMMERCIAUX PROFESSIONNELS

[Notice](#)

Durée de l'exercice *nombre de mois si inférieur à 12*

Option pour le paiement fractionné de l'impôt correspondant aux créances acquises *si passage à l'IS - option pour le foyer*

Régime déclaratif spécial ou micro-BNC

Revenus nets exonérés *régimes zonés articles 1417, IV, b du code général des impôts*

Revenus imposables

Recettes brutes sans déduire aucun abattement

5XI

5FA Cette case est commune à tous les membres du foyer fiscal

5HP

5HQ

3) Renseignez le numéro SIRET fictif 1111111800019 si nécessaire puis renseignez votre adresse personnelle (en France ou à l'étranger) :

IDENTIFICATION DES PERSONNES EXERÇANT UNE ACTIVITÉ NON SALARIÉE

[Notice](#)

Revenus non commerciaux professionnels

Si l'adresse d'exploitation se situe **à l'étranger**, sélectionnez le pays dans le menu déroulant

Nom

Prénom

Numéro SIRET

Adresse d'exploitation en France :

Département

Commune

Saisir un mot de la rue, cliquer sur Valider puis sélectionner la rue [Valider](#)

Rue, lieu-dit ou hameau [En savoir plus](#)

Numéro Bis, ter...

Complément d'adresse

En cas de cession ou cessation d'activité en 2023, cochez la case BNC 5AO

Adresse de l'établissement principal si plusieurs établissements sont concernés. Pour les locations meublées en régime micro, saisissez votre adresse personnelle.

Votre domicile fiscal est le lieu de votre séjour principal où vous y séjournez plus de 6 mois au cours de l'année.

✚ Si le montant cumulé en 2023 a dépassé 77 700 €

1) Vous devez rechercher la case 5QC :

[← Précédent](#) [Suivant →](#)

SELECTIONNEZ CI-DESSOUS LES RUBRIQUES QUE


Résultat de votre recherche



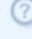





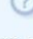







Votre saisie : 5QC

Un seul résultat correspond à votre recherche. Pour continuer cliquez sur « Valider ». La rubrique correspondante sera automatiquement sélectionnée.

Revenus non commerciaux professionnels

[← Annuler](#) [Valider →](#)

REVENUS 

- Traitements, salaires 
- Pensions, retraites, rentes, rentes viagères à titre onéreux 
- Salaires, gains d'actionariat salarié 
- Salaires et pensions exonérés retenus pour le calcul du taux effectif 
- Revenus de capitaux mobiliers 
- Plus-values et gains divers 
- Micro foncier : recettes brutes n'excédant pas 15 000 euros Location non meublée 
- Revenus fonciers Location non meublée 
- Revenus exceptionnels ou différés 
- Micro-entrepreneur (auto-entrepreneur) ayant opté pour le versement libératoire de l'impôt sur le revenu 
- Revenus agricoles 
- Revenus industriels et commerciaux professionnels 
- Revenus industriels et commerciaux non professionnels Autres que les locations meublées non professionnelles 
- Revenus des locations meublées non professionnelles 
- Revenus non commerciaux professionnels 
- Revenus non commerciaux non professionnels 

2) Renseignez le montant à déclarer dans la case 5QC ou 5QI :

Régime de la déclaration contrôlée		OGA / VISEUR	SANS
Revenus exonérés <i>régimes zonés articles 1417, II, b du code général des impôts</i>	5QB	<input type="text"/>	5QH <input type="text"/>
Revenus imposables <i>cas général</i>	5QC	<input type="text"/>	5QI <input type="text"/>
• dont plus-values à court terme, subventions d'équipement, indemnités d'assurance pour perte d'élément d'actif	5XP	<input type="text"/>	5XQ <input type="text"/>
• dont moins-values à court terme	5XH	<input type="text"/>	5XL <input type="text"/>

3) Renseignez le numéro SIRET fictif 1111111800019 si nécessaire puis renseignez votre adresse personnelle (en France ou à l'étranger) :

IDENTIFICATION DES PERSONNES EXERÇANT UNE ACTIVITÉ NON SALARIÉE Notice

Revenus non commerciaux professionnels

Si l'adresse d'exploitation se situe **à l'étranger**, sélectionnez le pays dans le menu déroulant - Sélectionner un pays -

Nom

Prénom

Numéro SIRET

Adresse de l'établissement principal si plusieurs établissements sont concernés. Pour les locations meublées en régime micro, saisissez votre adresse personnelle.

Adresse d'exploitation en France :

Département

Commune

Saisir un mot de la rue, cliquer sur Valider puis sélectionner la rue Valider

Rue, lieu-dit ou hameau En savoir plus

Numéro Bis, ter...

Complément d'adresse

En cas de cession ou cessation d'activité en 2023, cochez la case BNC 5AO

Votre domicile fiscal est le lieu de votre séjour principal où vous y séjournez plus de 6 mois au cours de l'année.

 **A la fin de votre déclaration**

Vous disposez d'un espace libre pour porter à la connaissance de l'administration fiscale toute information complémentaire :

[Consulter l'aide](#) 



Déclaration principale - revenus 2023

[◀ Précédent](#)[Suivant ▶](#)

INFORMATIONS

Pour toute question nécessitant une réponse rapide de l'administration, utilisez dans votre espace particulier, la rubrique « RUBRIQUE DU SITE / Question » en bas de page ou le service « Messagerie sécurisée » en haut de page.

Si vous souhaitez porter à la connaissance de l'administration fiscale certains éléments de votre déclaration pour lesquels vous n'êtes pas certain de votre interprétation, signalez une mention expresse en cochant la case ci-contre. 

En application de la loi « Informatique et libertés » vous pouvez accéder aux données fiscales vous concernant et demander leur rectification, sous certaines réserves, auprès de votre centre des finances publiques. Les données que vous déclarez sont utilisées aux fins de gestion et de recoupement par l'administration fiscale mais également par certains organismes de sécurité sociale habilités (voir notice).

[◀ Précédent](#)[Suivant ▶](#)